

COMPTE-RENDU
de la réunion du 16 JANVIER 2017

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier,
DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, CUCHE Sébastien. BIZZARRI Pascal et DEBRIN Jean-Luc
Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mrs MATHIEU Dominique et HOFF Jean-Pierre.

Membres absents :

Délibération N° 2017 - 001

Travaux d'accessibilité de la mairie.
Demande de subvention DETR

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le projet de travaux d'accessibilité de la mairie.

DECIDE de réaliser les travaux dès l'octroi de la subvention.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération : 1 399.54 euros TTC.

soit 1 324.62 € HT.

- Subvention de l'Etat – DETR 2017.

30% d'une dépense éligible de 1 324.62 euros H.T.

soit 397.39 euros.

- Autres financements octroyés:

NEANT.

- Part à la charge de la commune financée par fonds libre soit 927.23 euros.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention de l'Etat DETR pour le programme 2017.

Délibération N° 2017 - 002

Projet acquisition de panneaux de signalisation.
Demande de subvention au titre des amendes de police.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet d'acquisition des panneaux de signalisation.

ADOPTE le projet.

DECIDE de réaliser les travaux dès que possible.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police.

Délibération N° 2017 - 003

Installation d'éoliennes sur le ban de la commune.

Vote à l'unanimité.

Le groupe VALECO présente devant le conseil municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien proposé par le Groupe VALECO, situé principalement aux lieux-dits : Les Rapailles, Les Queux et le Saunard.

Le Groupe VALECO est un groupe français indépendant au capital de 11 192 751 € détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le Groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil Municipal est constitué de 5 à 7 éoliennes d'une hauteur de 120 à 150 m pour une puissance totale de 15 à 21 MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Considérant le profil du Groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

Considérant la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales,

Considérant qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

Considérant les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil Municipal,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée,

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.
- autorise le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.
-

DIVERS

- Monsieur le maire a assisté à une réunion en date du 18 janvier dernier au sujet de l'installation de la fibre optique.

A Craincourt, le 19 décembre 2016.

Le Maire :
Didier FISCHER

